

ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi) DE

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

3. ANNEXES

3.1. DOCUMENTS GRAPHIQUES

Planche globale des 31 communes de la métropole

Elaboration prescrite par DCM du 27 septembre 2017 Projet de RLPi arrêté par DCM du 23 juillet 2019 Projet de RLPi approuvé par DCM du



Zonage RLPi

Centres villes, noyaux villageois

ZP1a

ZP1b

Zones résidentielles et tissus urbains mixtes

ZP2a

ZP2

ZP2c

Voies urbaines et péri-urbaines particulières

ZP3

Zones économiques

ZP4a

70/

ZP4c

Eléments d'informations

Périmètres d'agglomérations

Voies concernées par les dispositions de l'art.R584-31 du Code de l'Environnement

Périmètres d'interdiction de publicité mentionnés à l'article L581-4 du Code de l'environnement (connu à la date d'approbation du RLPi)

Périmètres d'interdiction de publicité mentionnés aux 1°, 2° et 4° de l'article L581-8 du Code de l'environnement (connu à la date d'approbation du RLPi) et concernés par les dispositions dérogatoires de l'article P0.2 du règlement RLPi



